

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Année 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PARTIE 1 - Plans stratégiques transversaux pour un développement durable	7
PARTIE 2 - Etat des actions par finalité	11
2.1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	22
2.3 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	29
2.4 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	34
2.5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	37
PARTIE 3 - Eléments de méthode	40
PARTIE 4 - Intégration du développement durable dans les politiques conduites par Haut-Bugey Agglomération	42

INTRODUCTION

Présentation de la collectivité

Issue de la fusion au 1er janvier 2014 de 4 communautés de communes, et devenue communauté d'agglomération au 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération a intégré les 6 communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (Aranc, Corlier, Champdor-Corcelles, Evosges, Plateau d'Hauteville et Prémillieu) au 1er janvier 2019.

Haut-Bugey Agglomération compte désormais 42 communes, près de 64 000 habitants et exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines

AUTRES COMPETENCES

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public
- Etude, création, aménagement, entretien et gestion de sites et équipements touristiques
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire
- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Organisation de la mobilité
- Institution et exercice du droit de préemption urbain
- Participation à l'élaboration de toute charte de développement et d'aménagement assortie d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région, le Département ou l'Union Européenne
- Participation à des actions ou réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois
- Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur ou de recherches
- Soutien à l'élimination des déchets industriels
- Compétences complémentaires à la GEMAPI notamment dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

Situé au Nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Ain, le Haut-Bugey est au centre des grands axes de communication, à mi-chemin entre Lyon et Genève. Situé entre lacs et montagnes, le Haut-Bugey bénéficie d'un cadre naturel attrayant propice aux sports de plein air : randonnées, VTT, vélo, ski de fond, ski de piste, parapente, kayak, pêche... Les activités y sont multiples et variées : industries de la plasturgie et de la métallurgie, activités du bois et agricoles, tourisme... Plusieurs sites naturels et monuments historiques classés contribuent à la qualité de son cadre de vie et à son attractivité.



Origines et objectifs du rapport de développement durable

Le développement durable se définit, selon le rapport Bruntland (1987), comme « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »



Le **décret n° 2011-687 du 17 juin 2011** pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants**. Ce rapport, devant être **présenté préalablement au débat sur le projet de budget**, met en perspective les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les **cinq finalités du développement durable** :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- La transition vers une économie circulaire

Le rapport de développement durable illustre la contribution de la collectivité aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux :

- Il permet de présenter les réalisations concrètes.
- Il décrit les modalités de mise en œuvre de la démarche de développement durable au regard de l'implication des acteurs du territoire, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques.

Ce rapport ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des actions menées par Haut-Bugey Agglomération en matière de développement durable. Certaines actions dont la mise en œuvre est opérationnelle depuis plusieurs années ne sont pas nécessairement mentionnées.

PARTIE 1

Plans stratégiques transversaux pour un développement durable

Le plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Fruit d'un ensemble de diagnostics territoriaux (bilan de gaz à effet de serre, consommations énergétiques, vulnérabilité du territoire, diagnostics de réseaux...) et d'une démarche participative associant des acteurs des territoires, le premier PCAET de Haut-Bugey Agglomération a été approuvé le 4 décembre 2018. Il comprend 26 actions organisées autour de 7 axes stratégiques.

Trois approches transversales :

- Animer, suivre et évaluer la démarche,
- Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales,
- Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser.

Quatre axes thématiques :

- Pour un patrimoine bâti sobre en énergie,
- Pour une mobilité durable et efficace,
- Pour une économie locale innovante et vertueuse,
- Pour un espace naturel préservé et valorisé.

Au travers de son PCAET, Haut-Bugey Agglomération s'est définie une vision pour le territoire :

" Avec tous les acteurs du territoire, agir durablement pour positionner le Haut-Bugey sur la trajectoire d'une transition énergétique visant le facteur 4 à l'horizon 2050."

Premier territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à adopter son PCAET pour une durée de 6 ans, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte dictait à Haut-Bugey Agglomération d'en élaborer un bilan à mi-parcours dans le courant de l'année 2021. Ce bilan, présenté en Conseil d'Agglomération le 19 juillet 2022, permet de mesurer le chemin parcouru, mais également de souligner les défis à relever.

Le SCOT Haut-Bugey débat des orientations de son Projet d'Aménagement Stratégique

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale. Actuellement, le SCOT du Haut-Bugey est en cours de révision sur le périmètre des 42 communes du territoire d'HBA. Après une phase de diagnostic, Haut-Bugey Agglomération a débattu des orientations de son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) le 23 février 2023. Le PAS a défini les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans. Le PAS s'organise autour de trois grands axes avec une ambition de qualité qui implique un niveau d'exigence dans les aménagements souhaités :

- Axe 1 : Un territoire Attractif
- Axe 2 : Un territoire Organisé
- Axe 3 : Un territoire Productif

Afin de traduire les objectifs du PAS, trois ateliers avec les élus du territoire se sont tenus au cours de l'année : un atelier « densité et qualité urbaine », « commerce » et « énergies renouvelables/carrières ».



Le PAS décline ainsi, par exemple l'ambition démographique du territoire (0.30%/an soit + 3 800 habitants en 20 ans), son armature territoriale (3 bassins de proximité qui polarisent des pôles urbains/secondaires/ruraux), la production de logements (+ 4 300 logements dont 20% en sortie de vacance), les conditions d'accueil des habitants (densité qualitative de 22 logements/ha en moyenne), les conditions d'implantations commerciales et économique, l'organisation des mobilités, l'armature de la trame verte et bleue... Le PAS vise aussi à préserver les capacités de production des filières agricoles de qualité et à faciliter la diversification des activités. Ainsi, les secteurs agricoles stratégiques ont été définis et feront l'objet de protection particulière. Le PAS souhaite également franchir un cap en inscrivant pleinement la qualité urbaine, architecturale et paysagère dans l'aménagement. La qualité des paysages du Haut-Bugey constitue un support de son identité territoriale et un atout pour son attractivité résidentielle et touristique. Concernant les énergies renouvelables, l'objectif est de valoriser le potentiel local de production d'énergies tout en prenant en compte les sensibilités environnementales, paysagères et agricoles du territoire afin de limiter leurs impacts. Enfin, il fixe en application de la loi Climat et Résilience, par tranche de 10 années, des objectifs ambitieux de sobriété foncière. Dans ce cadre, le SCOT a défini sa trajectoire foncière par vocation (habitat, économie) en veillant à respecter les évolutions réglementaires qui ont rythmées l'année 2023.

Par la suite, les orientations du PAS seront traduites concrètement dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), à valeur prescriptive (notamment à travers l'obligation de compatibilité faite aux documents de rang inférieur tel que le PLUiH) au cours de l'année 2024.

Le Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Haut-Bugey Agglomération a approuvé le 19 décembre 2019 son Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Fruit de quatre années de travail et de concertation avec les 36 communes de son périmètre, le PLUiH est un document d'urbanisme qui identifie les enjeux du territoire, définit un projet de développement durable et le met en œuvre avec différents outils, tels que le règlement, le zonage et le Programme d'Actions et d'Orientations (POA).

Compte tenu des évolutions réglementaires, notamment de la loi Climat et Résilience, et de l'extension du périmètre de la collectivité, le PLUiH a prescrit la révision générale du PLUiH le 6 avril 2023. Les objectifs de la révision sont les suivants :

- Refondre le règlement écrit en renforçant l'intégration des qualités urbaines et architecturales afin d'adapter les projets au site et au cadre bâti existant, d'assurer une cohérence entre l'habitat et l'urbanisme et d'intégrer les énergies renouvelables,
- Renforcer les capacités d'accueil des entreprises sur le territoire afin de conforter l'attractivité économique, d'adapter les projets d'entreprises et d'intégrer les énergies renouvelables aux projets économiques,
- Prendre en compte l'armature bâtie existante dans le développement de la commune afin d'éviter toute discontinuité urbaine et de valoriser l'identité de territoire,
- Qualifier et hiérarchiser la trame verte afin de répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, de conserver nos espaces naturels et ordinaires, et de préconiser un mode de gestion pour les communes.

De plus, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ont été débattu le 14 décembre 2023 en conseil d'agglomération. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et dans la continuité du SCOT, Haut-Bugey traduit son projet intercommunal autour de 3 grands axes :

1. Affirmer les vocations économiques du territoire, pour un territoire productif
2. Planifier un développement adapté et durable, pour un territoire organisé
3. Valoriser le patrimoine naturel et bâti du Haut-Bugey, pour un territoire attractif.

Les orientations du PADD, ont été travaillées par les commissions Aménagement de l'Espace et Stratégie du Territoire et Habitat, et pour le foncier économique avec le 1^{er} Vice-Président en charge du développement économique. Elles ont été présentées en conférence des Maires du 7 décembre 2023 et aux personnes publiques associées le 1^{er} février 2024.

Le contrat de relance transition écologique

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions fortes de Haut-Bugey Agglomération. Elles ont été traduites de manière transversale et opérationnelle dans une contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) signé lors du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021.

Les orientations stratégiques du CRTE signé entre Haut-Bugey Agglomération et l'Etat intègrent toutes les impératifs écologiques et de transition énergétique qui s'invitent comme enjeux majeurs des futures années. Que ce soit comme objectif (diminuer la précarité énergétique, favoriser les modes doux, etc.) ou comme moyen (rénover les centres-bourgs, mailler le territoire d'équipements de proximité plus performants au niveau des émissions de gaz à effet de serre), la transition écologique est aujourd'hui un levier pertinent pour répondre à tous les enjeux connus et rencontrés sur le Haut-Bugey :

- **Orientation 1 : Préserver les ressources du territoire**
- **Orientation 2 : Renforcer l'attractivité via la transition écologique**
- **Orientation 3 : Développer les services et la cohésion sociale**

Au titre de l'année 2023, trois projets ont fait l'objet d'une convention financière entre Haut-Bugey Agglomération et l'Etat pour :

- La construction de la Maison de l'eau à Oyonnax
- La construction du Bureau d'Information Touristique sur le Plateau d'Hauteville
- La rénovation du Club House du golf du Haut-Bugey à Samognat

Le CRTE permet également le financement de projets communaux : passage aux LED, mobilité douce, développement d'installations solaire photovoltaïques, aménagements de centres bourgs...

PARTIE 2

Etat des actions par finalité

2.1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Enjeux sur le territoire

Depuis le 4 décembre 2018, Haut-Bugey Agglomération s'est dotée d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Un PCAET est un **projet territorial de développement durable** qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air. Il vise trois objectifs :

- **l'atténuation** : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de GES (gaz à effet de serre)
- **l'adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- **la préservation** de la qualité de l'air

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération compte de nombreuses ressources naturelles, technologiques et économiques - qu'il convient de préserver, de valoriser et de dynamiser. Il ressort de l'analyse globale des impacts du changement climatique et du renchérissement des énergies fossiles sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération trois grands types d'enjeux fortement sensibles sur le territoire : les enjeux sociaux, les enjeux économiques, et les enjeux paysagers.

Les enjeux sociaux sont particulièrement prégnants dans l'Ain et dans le Haut Bugey en raison de la double vulnérabilité énergétique du territoire : logement et mobilité. Avec le renchérissement des énergies fossiles, les coûts de déplacements et ceux liés au secteur résidentiel sont susceptibles d'évoluer à la hausse, augmentant le taux de précarité énergétique des habitants. Si les besoins de chauffage peuvent être atténués par une hausse des températures moyennes en hiver, la mauvaise performance énergétique du bâti couplée au développement des besoins énergétiques de confort d'été en période de canicule peuvent alourdir cette précarité.

Structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle, la mobilité apparaît comme un sujet majeur à traiter sur le territoire :

- Secteur le plus émissif de gaz à effet de serre – il est à prendre en compte pour la préservation de la qualité de l'air du territoire
- Forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé...)
- Vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants, vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages
- Indispensable pour assurer l'accès à l'emploi et à la formation
- Nécessaire au développement du tourisme et à la valorisation du territoire

L'habitat est également identifié comme un secteur clé qu'il convient d'améliorer en prenant en compte les enjeux suivants :

- Un parc de logement ancien
- Des ménages en situation de précarité énergétique
- Des risques sanitaires pour les ménages les plus vulnérables

Les enjeux économiques s'expliquent en premier lieu par la présence importante du secteur industriel sur le territoire. Le réchauffement climatique d'une part, et la raréfaction des ressources en eau et énergétiques d'autre part représentent des risques significatifs pour l'économie du territoire. Les conflits d'usage sur l'eau vont devenir de plus en plus préoccupants, et la gestion des cycles de l'eau, compétence de la collectivité, un champ d'action à investir.

Par ailleurs, la compétitivité de l'industrie est inversement proportionnelle aux coûts des intrants énergétiques, composés aujourd'hui d'une part non négligeable d'énergies fossiles, amenées à disparaître, et ainsi à voir leur prix grimper. Il faut donc poursuivre l'effort de transition en prenant en compte les enjeux de l'économie circulaire.

La filière plasturgique, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour assurer sa compétitivité.

Le secteur du tourisme de nature et de moyenne montagne, véritable atout à développer, est inextricablement lié à l'évolution des conditions climatiques du territoire. Son potentiel économique est à valoriser en fonction de ces évolutions. L'industrie du bois, spécificité marquée du territoire, est impactée directement par les changements climatiques de long terme, et il convient de réfléchir à des pistes d'adaptation dès aujourd'hui.

Le territoire du Haut Bugey a une **identité géographique forte, et un patrimoine naturel remarquable**. La forêt en constitue un élément essentiel, en plus d'être un secteur économique majeur, son peuplement sera conditionné au changement climatique. Avec un territoire recouvert à 70% par la forêt et une hausse potentielle de la production, la prise en compte des enjeux sylvicoles – notamment le développement du bois-énergie et la préservation de la fonction de puits carbone – est importante.

L'identité du Haut Bugey est aussi liée à ses exploitations agricoles, son élevage laitier et ses produits de qualité. L'agriculture est un secteur très exposé aux phénomènes climatiques. La préservation de la filière lait et de ses AOP associées est un enjeu important pour l'agriculture locale.

Ainsi, c'est toute la dimension paysagère et la biodiversité du Haut Bugey qui se retrouvent impactées par les tendances climatiques et énergétiques du XXIème siècle. Un nombre important de ces impacts rend vulnérable le territoire, mais le Haut-Bugey peut également en saisir les opportunités.

Animer, suivre et évaluer le PCAET

Territoire Engagé pour la Transition écologique, l'outil de suivi et d'évaluation du PCAET

Dès le début de son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016, Haut-Bugey Agglomération s'est appuyé sur la démarche Cit'ergie/Territoire Engagé pour la Transition Ecologique « Climat-Air-Energie » pour construire, suivre et évaluer sa politique en la matière. La procédure standardisée de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique et les outils associés permettent d'inscrire la collectivité dans une démarche d'amélioration continue.



Outre l'apport de la démarche en tant qu'outil d'évaluation et de suivi structurant, celle-ci encourage la mise en œuvre opérationnelle du PCAET. La démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique apporte une forte dynamique d'implication de l'ensemble des commissions et des services, soucieux d'apporter leurs contributions vers l'obtention de « points complémentaires ». La visite annuelle prévue dans le cadre du processus oblige la collectivité à faire une analyse régulière de ses avancées et de ses points de blocage. L'intervention du conseiller Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, acteur extérieur et indépendant, favorise l'efficacité de cette démarche. En 2023, la visite annuelle « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » a été organisée le 28 septembre, elle a donné lieu à un comité technique transversal regroupant les représentants des services de Haut-Bugey Agglomération suivi d'une commission « Transition Ecologique & Economie Circulaire ».

Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser

Sensibiliser, informer et former les acteurs du territoire est primordial tant les enjeux en lien avec l'énergie, le climat et la qualité de l'air nécessitent des changements de comportements profonds de tous :

- La sensibilisation à la pratique du compostage
Depuis le 1er janvier 2024, l'obligation de tri des biodéchets (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs...) s'applique. Dans l'optique d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur ce sujet, Haut-Bugey Agglomération a organisé en fin d'année 2023 trois réunions publiques qui ont mobilisées environ 100 participants.
- « 7 lundis pour faire des économies »
Face à une précarité de plus en plus présente au sein des ménages, Dynacité s'associe au Conseil Départemental de l'Ain et à la CAF afin de proposer l'opération « 7 lundis pour faire des économies ». Dans ce cadre, le service « Eau & Assainissement » de Haut-Bugey Agglomération a participé, le 11 septembre 2023, à une animation pour aider les participants à trouver des leviers pour limiter l'augmentation du coût de la vie, par une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau.
- La sensibilisation des cyclistes à la pratique du vélo de nuit « Cyclistes, brillez ! »
Il est essentiel que chaque cycliste prenne conscience de la nécessité de s'équiper d'un bon éclairage. C'est dans cette optique que la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FIB) porte tous les ans la campagne « Cyclistes, brillez ! » Au moment du changement d'heure, la nuit tombe très tôt et les déplacements quotidiens à vélo se font alors dans l'obscurité. L'éclairage public donne certes le sentiment d'être vu, mais cela n'est pas suffisant pour circuler en toute sécurité. Pour assurer sa propre sécurité et protéger les autres usagers de la route, chaque cycliste doit se rendre visible.



Souvent par méconnaissance, les cyclistes ne sont pas encore bien équipés. Dans ce cadre et à l'initiative de l'association Vélovo, une sortie nocturne en vélo, illuminée de bonne humeur, a été organisée début novembre en compagnie d'un peloton de 60 cyclistes, incluant la présence de Madame Ravet, vice-présidente à Haut-Bugey Agglomération en charge des transports et de la mobilité, ainsi que d'une dizaine d'utilisateurs de vélos électriques Vel'Haut-Bugey. Cette sortie vélo a été suivie de la projection du documentaire "Les Roues de l'Avenir" au cinéma du Centre Culturel Aragon.



- Une planète pour tous, un scientifique-explorateur pour sensibiliser les élèves du Haut-Bugey

Le programme « Une planète pour tous » permet de soutenir les enseignants dans l'éducation à l'environnement en travaillant facilement avec leurs élèves pour mieux décrypter le défi climatique (causes, conséquences, solutions...) et s'engager activement. Ce programme complet contient un film, des livres, ainsi qu'une plateforme pédagogique innovante proposant des supports d'animation et de sensibilisation (jeu de carte, quizz, concours, dessins, éléments de contexte...) avec le soutien permanent de Gaël Derive, expert et grand témoin du changement climatique.



Durant l'année scolaire 2023-2024, Haut-Bugey Agglomération accentue son soutien à la sensibilisation du jeune public aux enjeux énergétiques et climatiques en impliquant quatre écoles supplémentaires dans le programme « Une planète pour tous », soit un soutien à 8 écoles réparties sur le territoire.

- La sensibilisation des scolaires au tri des déchets

Haut-Bugey Agglomération a mené en 2023 plusieurs sessions d'animations dans les établissements scolaires de Nurieux-Volognat, des Monts Berthiard et du Plateau d'Hauteville - secteurs où il n'y a pas d'ambassadeur du SIVALOR (Syndicat Intercommunal de VALORisation) - pour sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques autour de la thématique des déchets. Ces modules, animés par des agents du pôle gestion des déchets de Haut-Bugey Agglomération, se composent d'ateliers autour du tri, du recyclage et du compostage des déchets.



- La sensibilisation des scolaires aux enjeux de la filière forêt - bois

Tous les ans la Charte Forestière des Montagnes de l'Ain portée par Haut-Bugey Agglomération organise avec Fibois 01 et les écoles du Campus Régional du Bois de Cormaranche-en-Bugey des journées de sensibilisation des scolaires. En 2023, ce sont 6 classes de collèges du département pour plus de 100 élèves qui ont utilisé le marteloscope d'Hauteville pour se mettre dans la peau d'un gestionnaire forestier et davantage encore qui ont eu la chance de visiter les différents bâtiments du Campus Régional du Bois et de participer à des jeux et des ateliers autour du bois et de la forêt.



- Un week-end culturel sur la thématique de la forêt et du bois

Les 7 et 8 Octobre 2023 le Département de l'Ain a coorganisé avec Fibois 01 un week-end culturel sur la thématique de la forêt et du bois. Ce sont environ 1000 visiteurs qui se sont retrouvés sur le Campus Régional du Bois à Cormaranche-en-Bugey pour participer à de nombreuses activités culturelles (magicien, spectacle de marionnettes, théâtre, musique, lecture, manège, mur d'escalade, ...) mais également découvrir la filière et ses métiers dans le « village du bois » installé sur place qui regroupait plusieurs entreprises, dont des candidats aux Trophées de la Forêt et du Bois de l'Ain, et structures locales ainsi que l'ouverture des deux centres de formation du Campus : l'Ecole Technique du Bois et la Maison Forestière Rurale.

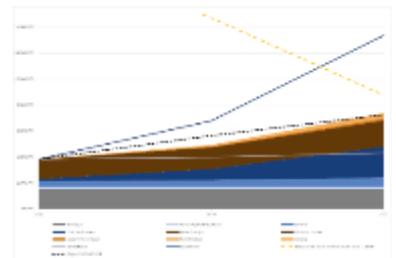


Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales

Le schéma directeur des énergies renouvelables en articulation avec les obligations réglementaires

Pour construire sa transition énergétique, Haut-Bugey Agglomération doit connaître précisément la production et la consommation énergétique à l'échelle du territoire et planifier son évolution. Il s'agit d'organiser les réseaux et les installations de production pour aboutir à un système énergétique plus durable. Le schéma directeur des énergies renouvelables, enrichira et précisera, entre autres, les objectifs des actions du plan climat en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.

Lancée en septembre 2022, cette étude a donné lieu en 2023 à la réalisation d'un diagnostic territorial puis à la construction, aux vues des éléments de ce diagnostic et en partenariat avec des représentants territoriaux des différents secteurs énergétiques, de scénarii énergétiques qu'il paraît adapté de développer sur le territoire. Cette étude, prévue dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Haut-Bugey Agglomération doit maintenant s'articuler avec les obligations de la loi d'accélération des énergies renouvelable, adoptée le 10 mars 2023.



Une réunion publique d'information : « le photovoltaïque pour réduire sa facture d'énergie »

La Maison de l'Habitat et HBA ont organisé, le 12 décembre dernier, une réunion publique animée par la SPL ALEC Ain, destinée à l'ensemble des habitants et des professionnels du territoire, sur le thème du photovoltaïque et des économies d'énergies afin de conseiller, sensibiliser, accompagner et informer. Cette rencontre a été un succès puisqu'une quarantaine de participants a fait le déplacement.



Pour un patrimoine bâti sobre en énergie

Des mesures pour faire baisser la facture énergétique des installations communales

Dans un contexte d'explosion des prix des énergies, Haut-Bugey Agglomération a mis en place en 2022 des actions afin de limiter la hausse de la facture énergétique de ses équipements. En 2023, l'analyse des données a permis de comparer les consommations d'énergie entre les saisons de chauffe 2021-2022 et 2022-2023 et d'enregistrer les résultats de la politique de sobriété mise en œuvre, avec une baisse des consommations de près de 12%. Cette bonne performance est principalement due à la réduction de plus de 30% de consommation d'énergie du stade Mathon avec une forte mobilisation du personnel.

L'éclairage du stade Mathon passe au 100% LED

Dans la continuité du schéma directeur des installations d'éclairage des terrains de sport élaboré par Haut-Bugey Agglomération en 2022, en 2023 le stade de rugby Charles Mathon a fait peau neuve au niveau de l'éclairage en passant à la technologie full LED monochrome. Fini les vieilles lampes au sodium usées qu'il faut allumer très longtemps à l'avance et très rigides dans leur utilisation. Place désormais à un système beaucoup plus souple et performant, avec de possibles jeux de lumière pour une ambiance toujours meilleure et aussi une qualité d'éclairage du terrain irréprochable (jusqu'à 1 800 lux) exigée par les diffuseurs télé notamment. Mais surtout, c'est une baisse de 52 % de la consommation d'énergie. Un vrai gain pour la planète et pour le portefeuille à terme puisque l'investissement se porte à 495 000 €.



Pour une mobilité durable et efficace

Vél'Haut-Bugey, un encouragement à laisser sa voiture au fond du garage

Météo capricieuse et passage à l'heure d'hiver ne sont pas des excuses pour refuser l'expérience Vél'Haut-Bugey. Avec des habits adaptés on ne craint ni le froid ni la pluie, et tout en étant visible la nuit (gilet fluo, accessoires rétro réfléchissants, ...), il est possible de se déplacer sereinement et en sécurité avec les vélos à assistance électrique Vél'Haut-Bugey.

Pour encourager les utilisateurs à laisser leur voiture au fond du garage et à relever le défi écologique des nouvelles mobilités, DUOBUS a poursuivi en 2023, son offre pour encourager la location pendant la période hivernale : un carnet de dix trajets pour voyager gratuitement sur le réseau, pour toute nouvelle location d'une durée de trois ou six mois d'un vélo à assistance électrique (offre valable jusqu'au 29 février 2024).



Trois nouveaux dépositaires du réseau DUOBUS

Trois nouveaux dépositaires du réseau DUOBUS ont été mis en place, à Marchon, Bellignat et Oyonnax. Ils permettent aux usagers d'acquérir les titres de transports du réseau, sans avoir à se rendre à l'agence commerciale, ou d'y avoir accès lorsque l'agence est fermée.

Un schéma directeur « vélo » à l'échelle de l'ensemble du territoire

A travers le projet AVELO 2, Haut Bugey Agglomération a lancé durant l'année 2023 la révision de son schéma directeur des voies douces réalisé en 2013. Cette révision permet l'analyse de la totalité du territoire actuel, dont le secteur sud du Plateau d'Hauteville pour lequel aucun diagnostic n'a encore été fait et aboutira à l'écriture d'un nouveau schéma directeur adapté et cohérent pour l'ensemble du territoire.

Cette étude a fait l'objet d'une phase de concertation avec la population (enquête en ligne, comité vélo) et d'un travail mené en comité technique et en comité de pilotage. Le schéma directeur qui en résulte propose un plan d'actions qui se décline en quatre axes pour permettre la construction d'un réseau structurant à court terme et d'un maillage fin du territoire à plus long terme. Dès 2024 sera déployé un premier programme d'installation d'arceaux vélos sur l'ensemble des communes du territoire, accompagné d'un plan de communication et d'animation auprès des habitants.



Pour une économie locale innovante et vertueuse

Haut-Bugey Agglomération s'engage dans l'élaboration d'un SPASER « volontaire »

La commande publique constitue un levier important pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique :

- Le partenariat signé par Haut-Bugey Agglomération et la Mission Locale depuis quelques années témoigne d'un engagement fort pour l'insertion professionnelle des publics fragiles via la commande publique. Sur le volet social, les marchés lancés en 2023 ont permis d'imposer la réalisation de près de 6000 heures d'insertion.
- Sur le volet environnemental, Haut-Bugey Agglomération se sert également du levier des marchés publics pour s'inscrire dans une démarche d'achat durable et responsable. Sur un total de 58 lots attribués en 2023, plus de 88% contiennent des critères d'attribution liés à la préservation de l'environnement.

Dans une volonté de poursuivre son engagement vers une prise en compte des enjeux de développement durable dans ses marchés publics, et bien que non soumis à l'obligation réglementaire de se doter d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), Haut-Bugey Agglomération s'est lancé en 2023 dans l'élaboration d'un tel schéma de manière volontaire. Cette dynamique permettra notamment à Haut-Bugey Agglomération de structurer et de former ses services en prévision d'ici au 22 août 2026 d'une obligation de 100 % de marchés « durables ».



Un soutien à Xylofutur, Pôle de Compétitivité de la filière forêt, bois, chimie et énergies

Haut-Bugey Agglomération soutient depuis 2019 l'antenne régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Pôle de Compétitivité Xylofutur, dont le siège régional est implanté à Visiobois (bâtiment au sein du Campus Régional du Bois à Cormaranche-en-Bugey). Ce soutien se traduit par une subvention annuelle de 20 000 € avec la mise à disposition de 20% du temps de travail de l'animatrice(eur) de la Charte Forestière des Montagnes de l'Ain pour le développement de l'antenne Régionale.



Les missions du Pôle sont d'accompagner le développement des métiers et des produits de la filière au travers de l'innovation pour renforcer la compétitivité des produits bois et de la filière. Une antenne régionale forte de cinquante adhérents (entreprises, centres techniques, laboratoires, ...) qui a déjà portée une dizaine de projets innovants depuis 2020.

Les habitants du Haut-Bugey interrogés sur leurs pratiques alimentaires

Haut-Bugey Agglomération s'est engagée dans la définition d'un projet alimentaire territorial, avec en perspective l'émergence d'un plan d'actions destiné à couvrir de nombreuses attentes, porté par une volonté forte de résilience alimentaire et d'une approche environnementale engagée, articulée autour de 3 axes forts :



- La consolidation et la valorisation des unités de production,
- L'amélioration des circuits de transformation et distribution,
- L'éducation à l'alimentation des consommateurs.

A travers ce plan alimentaire territorial, Haut-Bugey Agglomération vise à maintenir le tissu agricole en place, en accélérant la conversion bio de 13 à 25 % et en multipliant par deux les circuits courts de vente directe. La réflexion portera également sur la constitution d'un outil juridique capable d'accompagner des restaurants collectifs publics et privés en leur donnant les moyens de peser sur les critères environnementaux et sociaux. Des actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable, corrélées à une cuisine pédagogique sont le moteur d'un vaste plan éducatif, dans lequel la consolidation des chaînes de solidarité est indispensable. De la production jusqu'à la gestion des déchets de denrées, en passant par la consommation, c'est l'ensemble du processus de la chaîne alimentaire qui est passé au crible afin d'évaluer les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de notre consommation alimentaire, tout en garantissant des revenus décents aux producteurs, transformateurs...

En 2023, plus de 300 personnes ont répondu au questionnaire sur la consommation des ménages du Haut-Bugey afin de mieux cerner les pratiques actuelles des habitants.

Haut-Bugey Agglomération, Territoire d'Industrie

Le « Temps II » du programme « Territoires d'industrie » visant la réindustrialisation de la France a été lancé le jeudi 9 novembre 2023, par le Gouvernement. Les acteurs locaux sont au cœur du projet industriel de par leur connaissance du terrain, de ses défis et enjeux. Dans cette dynamique, Haut-Bugey Agglomération a été labélisée Territoire d'industrie sous le nom « Plastics Vallée – Oyonnax » et compte parmi près de 183 territoires lauréats engagés jusqu'à 2027 pour une reconquête industrielle durable autour de quatre axes de travail prioritaires :



- Accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie,
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux,
- Lever les freins au recrutement afin de développer les compétences dans les territoires industriels attractifs,
- Mobilier un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

Ce programme est mené par un binôme élu/industriel et par le service économique de Haut-Bugey Agglomération. Tous les acteurs économiques, institutionnels et les industriels seront conviés au moment des échanges pour développer un plan d'actions en fonction des différents axes.

Pour un espace naturel préservé et valorisé

La mise en place des premiers « points de rencontre sécurité »

Pour répondre aux enjeux actuels d'une présence croissante du public en forêts et, par conséquent, des risques d'accidents ou d'égarement, mais également pour tenir compte du changement climatique et de l'augmentation des risques incendies forestiers sur le massif, Haut-Bugey Agglomération souhaite matérialiser sur les forêts de son territoire des « Point Rencontre Sécurité » (PRS) sous forme de panneaux, répartis selon un certain maillage. La vocation des PRS est de faciliter la localisation d'un blessé par les services de secours afin d'accélérer sa prise en charge ou d'intervenir plus rapidement sur un départ de feu avec une meilleure connaissance du terrain.

En 2023, c'est la phase pilote de ce projet qui a été réalisée par la mise en place des PRS dans la forêt communale de Martignat. Le déploiement à l'échelle de HBA, pour les communes volontaires, se fera en 2024.



2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Enjeux sur le territoire

Le paysage du Haut-Bugey est fortement marqué par la présence de la forêt : 70% de la surface du territoire est composée de forêt. Aujourd'hui cette forêt est convoitée tant pour l'exploitation du bois, ressource économique pour les communes qui alimentent de nombreuses entreprises que pour les loisirs qu'elle offre aux habitants du territoire : on parle d'une forêt multifonctionnelle. L'enjeu pour le territoire est de valoriser toutes ces fonctions dans le cadre d'une gestion durable. Le territoire est également marqué par son aspect nature, ses rivières et ses lacs que Haut-Bugey Agglomération souhaite préserver en luttant contre la pollution des milieux (eau, air et sols). Pour ce faire elle s'est engagée dans un programme de réhabilitation de station de dépollution.

En outre, le Haut Bugey participe à la préservation de la biodiversité et la protection des ressources au sein de son territoire dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération a transféré sa compétence GEMAPI au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) et au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Dans ce cadre, le SR3A porte les actions menées dans le cadre de son contrat rivière.

Haut-Bugey Agglomération tend également à initier une approche multifonctionnelle des territoires ruraux en étant porteur de plusieurs politiques contractuelles liées à ces territoires, comme la gestion du fond de replantation. En effet, les collectivités territoriales et les acteurs de la filière bois ont décidé de se réunir pour agir conjointement en faveur de la forêt avec pour objectif, la dynamisation de la production de bois d'œuvre feuillus ou résineux dans le cadre d'une gestion durable. « Construire une ressource forestière pour l'avenir » permet d'aider les propriétaires à réaliser des travaux de reboisement ou de valorisation de la régénération naturelle.

La mise en place de filets anti macrodéchets

Dans le cadre des enjeux liés à l'identification de réponses et solutions adaptées au contrôle des pollutions solides et notamment des déchets plastiques, des filets anti macrodéchets ont été installés sur trois sites à Montréal-la-Cluse, Nantua et Oyonnax. Ces installations permettent de retenir les macrodéchets (plastiques, aluminium, mousses, verre) et embâcles en sorties d'émissaires, exutoires, buses, canalisations et avaloirs. Ces constructions uniques permettent de supporter les pressions dynamiques élevées et aléatoires déclenchés lors d'épisodes climatiques défavorables, et de retenir l'ensemble des macro déchets susceptibles de se répandre de façon préjudiciable dans l'environnement.



Les exploitants suivent régulièrement le remplissage et procèdent aux vidages lorsque cela est nécessaire. En 2023, ce sont au total 7 tonnes de déchets qui ont été collectés. On y retrouve notamment quelques déchets plastiques, des canettes et principalement des lingettes.

La mise en place d'une gestion dynamique du système d'assainissement

Afin d'atteindre la conformité du réseau de collecte des eaux usées du système d'assainissement d'Oyonnax-Groissiat en limitant les déversements au milieu naturel, Haut-Bugey Agglomération a choisi la solution de gestion dynamique plutôt que la construction d'un bassin de stockage restitution. Cette solution consiste en l'installation de 22 vannes sur le collecteur communal afin de bénéficier de la capacité de stockage de la canalisation.



A l'aide de capteurs installés au niveau des vannes, l'exploitant pourra piloter le fonctionnement et veiller à la fois à l'atteinte de la conformité et à l'absence de débordements. Cette opération d'un coût de 1 million d'euros hors taxe sera mise intégralement en service en janvier 2024.

Les travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence juridique exclusive et obligatoire. HBA a donc pour missions l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues, mais a néanmoins transféré cette compétence au SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain, Aval et de ses Affluents) dont elle est membre pour le bassin versant aval de l'Ain et au PNRHJ (Parc Naturel Régional du Haut-Jura), pour le bassin versant de la Haute vallée de l'Ain et de l'Orbe et le bassin versant de la Valserine.

Une labellisation RAMSAR en attente pour les zones humides des montagnes du Bugey

Les zones humides caractéristiques des montagnes du Bugey, situées au-dessus de 700 mètres, pourraient être prochainement reconnues par la labellisation mondiale Ramsar. Une labellisation qui permettra dès lors de valoriser et de mieux garantir la protection de ces zones aux fonctionnalités encore méconnues. En effet, les zones humides du Bugey loin d'être les zones insalubres que l'on souhaitait détruire au siècle dernier sont désormais reconnues au sein de leur territoire comme bienfaitrices. Les marais et les tourbières jouent différents rôles :



Copyright : SR3A

- à la manière d'une éponge, elles tamponnent les épisodes pluvieux intenses en absorbant l'eau et au contraire restituent cette eau lors des étiages,
- à la manière d'un filtre naturel, elles épurent l'eau et la débarrassent de nombreuses pollutions, à la manière d'une nourrice, elles sont un support de vie d'une biodiversité rare et menacée.

Cette démarche RAMSAR est engagée par le Conservatoire des Espaces Naturels, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents et soutenue par le Département de l'Ain. Elle concerne une majorité de lieux situés sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération (HBA). Le lac Genin figure dans la liste, ainsi que les tourbières et marais du plateau hautevillois (Brénod, Thézillieu...) parmi lesquels les 123 hectares de celui de Vaux et celui en Jarine, entre Aranc et Corlier.

La restauration des fonctionnalités écologiques de l'Anconnans et de l'Oignin à Izernore

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents travaille depuis deux années sur des études de faisabilité visant à restaurer l'Oignin et l'Anconnans. Pour l'Oignin, le linéaire étudié est de 6500 mètres entre le seuil de Béard sur la commune de Béard-Géovreissiat et le barrage d'Intriat sur la commune d'Izernore. Pour l'Anconnans, le linéaire concerné étudié est de 6500 mètres entre l'ancienne station d'épuration de la commune d'Izernore et l'actuelle station d'épuration de la commune de Samognat. Ces secteurs sont analysés opportuns à la lecture de différents critères tels que la faisabilité foncière, une qualité des habitats aquatiques altérée, une incision du lit, un usage agricole important ou encore un enjeu inondation localisé. À l'issue d'une phase de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire, des avant-projets ont été dessinés. Les aménagements proposés consisteraient à :

- diversifier les habitats aquatiques par la réalisation de banquettes au sein des lits actuels,
- la mise en place de structures de diversification (amas de souches/branches),
- améliorer la connexion avec les annexes hydrauliques tels que des mares ou des bras morts,
- la diversification des habitats terrestres périphériques.

Le lancement d'une étude « Espace de Bon Fonctionnement » de l'Albarine

Le bassin-versant de l'Albarine, d'une superficie de 310 km², s'étend sur le territoire de 25 communes du département de l'Ain. L'Albarine sur un linéaire de 59 kilomètres est complété de ses affluents sur une distance similaire. Sur ce territoire, le fonctionnement naturel des cours d'eau a été fortement impacté par l'agriculture (pâturages extensifs et grandes cultures irriguées dans la plaine) et par des rectifications au moment de l'aménagement de la voie ferrée entre Tenay et Ambérieu-en-Bugey et de la RD 1504.



Copyright : Vincent Mollinier

Aujourd'hui, pour retrouver des milieux aquatiques fonctionnels offrant des services tels que l'atténuation des inondations, le soutien d'étiage, le support d'une biodiversité, le Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents travaille à délimiter ce que l'on appelle un Espace de Bon Fonctionnement (EBF). Délimiter un EBF revient à concilier les usages présents en bordure de cours d'eau et un bon fonctionnement des milieux aquatiques. Afin de faciliter la bonne compréhension des enjeux et des actions et assurer une réalisation du projet avec tous les acteurs concernés, de nombreuses rencontres seront mises en place par le SR3A. Agriculteurs, forestiers, monde de la pêche, promeneurs et élus ont été sollicités en 2023 et le seront encore lorsque les détails du projet prendront forme.

“Ain Aval 2050”, une étude prospective d'adaptation au changement climatique

Le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC paru le 20 mars dernier est sans équivoque sur l'évolution du climat futur. Depuis un an, notre territoire subit un déficit pluviométrique. La nappe de la plaine de l'Ain a atteint des niveaux bas historiques depuis 2007, et elle est aujourd'hui déjà placée en état de vigilance sécheresse par arrêté préfectoral. La Dombes est restée en alerte et alerte renforcée depuis l'été dernier. Ces évolutions et leurs impacts sur les ressources naturelles font peser des inquiétudes sur la disponibilité de la ressource en eau, les activités socioéconomiques et la biodiversité.



Dans cette perspective, les territoires, de toutes échelles confondues, doivent anticiper les changements et se rendre plus résilient en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Sur le bassin-versant Ain Aval, le syndicat a souhaité lancer sans attendre une étude prospective sur le devenir du territoire au vu du changement climatique, de la croissance démographique, des usages actuels et futurs de l'eau et de l'état de la ressource en eau. Cette démarche ambitieuse a pour objectif d'envisager les impacts des changements globaux sur l'eau et les milieux aquatiques et de dégager les actions d'adaptation les plus pertinentes. Elle permettra de remettre en perspective les actions du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents et celles de la Commission Locale de l'Eau. Concrètement, l'étude aboutira à un plan d'actions qui alimentera non seulement les nouveaux projets issus du domaine de compétences du SR3A.

Une consultation citoyenne sur la prévention des inondations

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents est porteur d'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations. Le dispositif « PAPI » promeut une gestion globale des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Dans le cadre de ce PAPI et parce que retenu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le SR3A a initié une opération de consultation citoyenne qui vise plusieurs objectifs :

- Recueillir des données citoyennes et des ressentis par rapport à des évènements passés sur le bassin-versant de l'Ain et alimenter les études historiques
- Former un groupe de citoyen-ambassadeurs - aux enjeux des inondations, à la diversité des solutions et à la culture du risque
- Permettre au SR3A de mieux comprendre les représentations sociales des risques inondations, des solutions fondées sur la nature et des acteurs pour adapter ses démarches de sensibilisation
- Aider le SR3A à définir la juste place des Solutions Fondées sur la Nature dans la stratégie de lutte contre les inondations, de manière à ce qu'elles soient comprises, acceptées et portées par la population et les acteurs locaux.

Un programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des berges et du libre écoulement

Le SR3A effectue régulièrement des travaux forestiers dans un but d'intérêt général sur des terrains privés (bûcheronnage et plantation) et de pose d'équipements agricoles. Les objectifs visés par le SR3A sont d'une part de limiter la formation d'embâcle au niveau des ouvrages sur les cours d'eau (ponts) pour éviter les débordements dans les zones à enjeux (centres urbains), et d'autre part d'améliorer le fonctionnement de la ripisylve (végétation des rives) en permettant le renouvellement des peuplements forestiers, et l'amélioration des corridors écologiques.



Copyright : SR3A

Des dispositifs d'aide au renouvellement des forêts

Le territoire du Haut-Bugey bénéficie de deux dispositifs d'aides au renouvellement des forêts.

- **Le Fonds Local de Replantation du Bugey** « construire une ressource forestière pour l'avenir » est un outil de pérennisation de la ressource forestière. Il stimule la plantation des essences, le dégagement des semis ainsi que les travaux d'entretiens de plantation au moyen d'un accompagnement financier. Il est porté administrativement par Haut-Bugey Agglomération pour l'ensemble du Massif du Bugey, et réunit le syndicat des scieurs, le Département, les Communautés de communes Bugey Sud et Pays Bellegardien. Chaque partenaire abonde le fonds.



Une subvention est allouée aux propriétaires souhaitant engager des travaux de replantation ou de dégagement de semis sur une parcelle forestière sinistrée après passage du dossier au comité de sélection (pour des personnes privées ou des communes). En 2023, ce sont 218 ha de plantation et de travaux qui ont été réalisés pour 76 084 € d'aides.

- **Sylv'ACCTES**, une association d'intérêt général, qui permet au travers d'un « Plan Sylvicole Territorial » établit entre tous les gestionnaires du territoire de définir des itinéraires sylvicoles plus vertueux pour une gestion forestière plus fine et la pérennisation de nos forêts. Les travaux inscrits dans ces itinéraires bénéficient d'aides financières avantageuses. En 2023, ce sont 154 ha de travaux pour 42 000 € d'aides. Depuis 2016 le massif des Montagnes de l'Ain a pu bénéficier de presque 1M€ d'aides financières pour 2,3 M€ investit en forêt.



La gestion raisonnée du Golf du Haut-Bugey se poursuit

En 2022, afin de poursuivre sa transition écologique, le golf du Haut-Bugey a changé la graminée sur les greens dans l'optique de limiter la demande en eau de ceux-ci. Ces changements se sont poursuivis en 2023 afin d'arriver à une consommation d'eau la plus réduite possible, avec notamment une réduction des zones arrosées et la mise en place d'un système d'irrigation. Avec l'arrivée d'un jardinier et d'un apprenti dédiés à l'entretien du parcours, les actions mécaniques menées sur le terrain ont permis de limiter très fortement la consommation de produits, réduction accentuée par le passage de biostimulant et un suivi en biocontrôle. Afin de prévenir le maximum de maladies et de préserver les terres, le regarnissage des avant green a également continué en 2023.



Un vétérinaire auprès des animaux de la fourrière et du refuge du Haut-Bugey

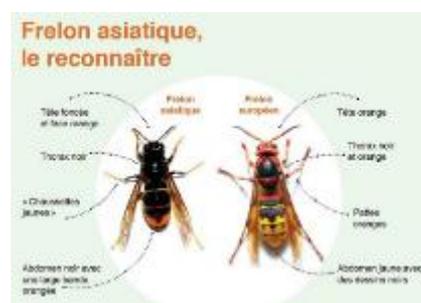
Compétente pour la construction et la gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux, Haut-Bugey Agglomération est chargée de veiller au bon état de santé des chats et chiens occupant la fourrière et le refuge. La SPA poursuit les mêmes objectifs concernant les animaux accueillis au sein du refuge associatif d'Arbent. C'est pourquoi, Haut-Bugey Agglomération et la SPA ont confié la gestion sanitaire et médicale des animaux du refuge, de la fourrière et recueillis par l'association à un vétérinaire référent, titulaire d'un mandat sanitaire. A ce titre, ce dernier veille à :

- L'élaboration et l'actualisation du règlement sanitaire
- La surveillance sanitaire des maladies réputées contagieuses
- L'identification des animaux
- Les soins aux animaux blessés ou malades
- La délivrance d'ordonnances de médicaments
- La stérilisation ou castration des animaux proposés à l'adoption



Haut-Bugey Agglomération partenaire de la lutte contre le frelon asiatique

Depuis la découverte du frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* en France en 2004, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés, tant au niveau européen que national, dans l'objectif de limiter sa diffusion et favoriser sa lutte. Il existe actuellement plusieurs cadres réglementaires relatifs au frelon asiatique. Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français. Ce classement implique que l'élaboration et le déploiement d'une stratégie nationale de prévention, surveillance et lutte vis-à-vis de ce danger sanitaire est de la responsabilité de la filière apicole, l'État pouvant apporter son appui sur le plan réglementaire notamment en imposant certaines actions de lutte aux apiculteurs pour favoriser la réussite de la stratégie.



Dans l'Ain, les premiers individus ont été observés en 2015, avec un seul nid détruit. Depuis sa présence s'est confirmée, 188 nids détruits en 2021. Fin 2023, plus de 1279 nids de frelons asiatiques ont été détruits sur l'ensemble du département de l'Ain (112 sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération), contre 457 en 2022. Jusqu'au début du mois de novembre 2023, la destruction des nids a été assurée de façon gratuite grâce au financement du Conseil Départemental et de toutes les intercommunalités de l'Ain.

2.3 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



Enjeux sur le territoire

Par les compétences exercées, Haut-Bugey Agglomération vise à réaliser un haut niveau de service public sur de nombreux domaines : l'insertion et l'emploi, la politique de l'habitat, mais également pour assurer un accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics. En outre, Haut-Bugey Agglomération intervient de différentes manières pour soutenir et stimuler l'éducation, la formation et l'emploi et promeut de nombreuses initiatives.

La santé, la sécurité et le bien-être au travail, une préoccupation de Haut-Bugey Agglomération

Haut-Bugey Agglomération par l'intermédiaire de son service « Ressources Humaines » se mobilise pour la qualité des moyens mis à la disposition de ses agents dans le travail. Il est un service ressource pour faire évoluer les pratiques et la qualité de vie au travail. Avec le médecin du travail, il s'attache à mettre en œuvre des mesures de protection de la santé pour les agents (vaccinations, visite médicale, mesures d'hygiène, qualité des infrastructures, amélioration des locaux, actions de prévention). Le service est un maillon ressource dans la chaîne de la qualité et de l'épanouissement de l'agent au travail. Le service assure également la mise à disposition pour les agents des équipements individuels et collectifs appropriés à leurs fonctions.

Des formations visant l'amélioration des conditions de travail des agents de la collectivité sont organisées en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) selon des thématiques diverses telles que la posture au poste de travail, la préparation de la retraite ou encore les conflits dans le cadre professionnel. La collectivité s'attache également au suivi des formations nécessaires à la fonction de chaque agent. Des formations dites « citoyennes » comme les premiers secours et les premières interventions en cas d'incendie sont proposés aux agents. Haut-Bugey Agglomération s'attache aussi à proposer des formations qualifiantes à tous ses employés.

Le service « Ressources Humaines » est également à l'origine de la mise en œuvre du télétravail au sein des services de Haut-Bugey Agglomération. Les agents de Haut-Bugey Agglomération ont la possibilité, à leur demande et avec l'accord de leur responsable de service, de télétravailler un jour par semaine. L'organisation du télétravail est régie par une charte qui énonce les droits et les devoirs de chacun dans la mise en place de cette organisation. La durée de l'autorisation de télétravail est d'un an maximum et peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

Des outils informatiques nécessaires à cette pratique ont été déployés (visioconférence, VPN, dématérialisation des courriers, système de gestion informatique des appels téléphoniques...) Au 31 décembre 2023, 35 autorisations de télétravail ont été accordées, pour près de 71 000 km et 15,5 tonnes de CO₂ évités par la réduction du nombre de déplacements domicile-travail !



La découverte de la musique pour les tout-petits

Débutant, amateur ou tenté par une formation professionnelle, le Conservatoire du Haut-Bugey accompagne chacun selon ses envies et permet ainsi de sensibiliser à l'univers musical et chorégraphique ; de dispenser une formation artistique de qualité tout en encourageant la création. Dès l'âge de 5 ans, les élèves peuvent s'inscrire au cours d'éveil (musique et danse). Le Conservatoire propose également aux musiciens amateurs de se joindre à l'harmonie du Haut-Bugey.

En 2023, le Conservatoire du Haut-Bugey a poursuivi l'animations de pauses musicales le vendredi midi une fois par mois. Soit 10 concerts, de sensibilité musicale variée, durant l'année scolaire 2022-2023. Ces concerts en accès libre sont dispensés par les professeurs du Conservatoire dans la salle du Petit Théâtre du Conservatoire.

Nouveauté de cette rentrée 2023-2024, l'éveil musical pour les tout-petits (1 à 4 ans) est désormais proposé par le Conservatoire du Haut- Bugey à Oyonnax (le samedi) et Izernore (le mercredi). Un moment de découverte apprécié par les enfants comme leurs parents pendant ces ateliers de 45 minutes.



Le Contrat de ville du Haut-Bugey

Le Contrat de ville du Haut-Bugey constitue le cadre de référence de l'intervention publique en direction des habitants des quartiers prioritaires. Il fixe les priorités d'intervention autour de quatre piliers :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie / renouvellement urbain
- Emploi et développement économique
- Laïcité citoyenneté & valeurs de la République

Trois axes transversaux sont également identifiés :

- La lutte contre les discriminations
- Les jeunes
- L'égalité Homme-Femme



Dans ce cadre des aides financières a été apportées par Haut-Bugey Agglomération en 2023, notamment aux projets de l'Eco-logis et de l'association Véloxy à Oyonnax, ou encore aux jardins partagés de Bellignat.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Haut-Bugey auprès du public éloigné de l'information

Le CLIC du Haut-Bugey est un service gratuit de proximité à l'attention des habitants du territoire de plus de 60 ans et des personnes porteuses de handicap de plus de 50 ans. C'est un lieu d'accueil personnalisé, d'écoute et de dialogue pour répondre aux questions ou faire le point sur une situation donnée. Le CLIC organise également des moments de convivialité, des ateliers, des réunions d'informations et des conférences sur des thématiques de prévention sociale et médico-sociales à destination des seniors, de leurs proches et des professionnels. Des permanences délocalisées sont organisées dans les locaux France Service de Nantua, du Plateau d'Hauteville et en mairie d'Izernore. Les agents du CLIC, en lien avec des médiateurs de quartier, remplissent également une mission de prévention auprès d'un public exclus de l'information afin d'anticiper les situations d'urgence et favoriser le maintien à domicile.



Le lancement du dispositif sport-santé RéTABlissement

Dans le cadre de sa politique sportive, Haut- Bugey Agglomération s'appuie sur les ressources de son territoire pour promouvoir et développer l'ensemble des pratiques d'activités physiques, allant du sport professionnel, jusqu'à celles liées aux loisirs et à la santé. Dans une société marquée par la sédentarisation et l'évolution haussière de maladies chroniques, dont les effets pèsent sur la santé des patients et sur le système de soins, l'activité physique est devenue un enjeu de santé publique. En fédérant l'ensemble des acteurs du domaine sportif et médical du territoire, Haut- Bugey Agglomération via Boost Center développe un programme complet d'activités physiques de santé, visant à inciter les habitants de l'EPCI, mais aussi les patients hospitalisés sur le territoire à pratiquer davantage d'activité physique et sportive.

C'est de cette volonté que le projet « RéTABlissement » a été conçu à destination des patients hospitalisés sur le territoire, émanant de toute la région Auvergne Rhône-Alpes, atteints de maladies chroniques et pour lesquels la pratique d'une activité physique adaptée et régulière constitue un enjeu majeur pour leur santé. Ce dispositif répond à un véritable enjeu de santé publique contemporain, en visant l'inscription des patients dans une activité physique régulière. En effet, ces derniers réalisent des exercices physiques et sportifs durant leurs séjours hospitaliers auprès de différents professionnels tels que les enseignants APA-S mais aussi les kinésithérapeutes, ergothérapeutes...etc.



Le dispositif RéTABlissement répond à cette problématique avec l'objectif de favoriser la continuité de la pratique à partir d'un accompagnement individualisé et en levant les barrières financières, motivationnelles, sociales et de confiance qui constituent des freins largement identifiés. D'un point de vue opérationnel, le dispositif permet aux patients hospitalisés sur le Plateau d'Hauteville de réaliser des séances de découverte Tennis Santé, Athlé'Santé et Basket'Santé dans les locaux du Centre Européen de Stages et Séjours Sportifs - Boost Center durant leur parcours de soin. Ce programme sera complété par des actions de promotion de l'activité physique sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération et le développement d'une offre, en lien avec les associations du territoire et prestataires d'activités.

DUOBUS anime des ateliers « mobilité » à destination des jeunes en situation de grande précarité à l'emploi ou à la formation

DUOBUS anime des interventions auprès de l'E2C01 (école de la seconde chance) et de la mission locale dans le cadre de la garantie jeune, dispositif donnant à des jeunes la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi. Ces interventions régulières, organisées chaque année, consistent en l'animation d'atelier mobilité, collectif et individuel dont l'objectif est :

- d'évaluer la connaissance des modes de transport et les prérequis associés.
- d'évaluer le rayon de mobilité en fonction des contraintes
- d'évaluer la connaissance des outils sur le territoire
- d'identifier la nature des freins liés à la mobilité (physique, géographique, d'ordre cognitif...)

Un tourisme orienté pleine nature et activités de quatre saisons

Le tourisme est une composante forte de l'attractivité du Haut-Bugey. Dans un souci de diversification de ses activités saisonnières, Haut-Bugey Agglomération a développé en 2023 sur le site de Terre Ronde une piste de tubing accessible tout au long de l'année. Le tubing consiste en une piste de descente sur bouée gonflable pour petits et grands, activité proposée été et hiver. L'accès au départ de la piste se fait à pied et ne nécessite pas de remontée mécanique !



Dans une dynamique de développement des activités de pleine nature, Haut-Bugey Agglomération a également engagé en 2023 des travaux d'amélioration du balisage des chemins de randonnée.



2.4 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



Enjeux sur le territoire

Haut Bugey Agglomération est attachée à la cohésion entre les territoires et les générations. Cela se traduit par des actions en faveur des personnes âgées d'une part et l'émergence de projets de territoires pour les petites communes, les villages et les bourgs.

La politique publique de l'emploi et de la formation concerne les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi, les personnes en contrats précaires ou en recherche de formation mais également les salariés des entreprises implantées sur le territoire.

Petites Villes de Demain, un programme interdisciplinaire au service de la revitalisation

En décembre 2022, les trois communes lauréates du programme Petites Villes de demain, ont signé une convention cadre, ainsi qu'une convention « opération de revitalisation du territoire » (ORT). Ces documents stratégiques fixent les orientations jusqu'à la fin des mandats municipaux. La signature de ces conventions a permis la mise en œuvre opérationnelle du programme, avec l'instauration de certains outils juridiques de l'opération de revitalisation des territoires. Plateau d'Hauteville et Montréal-la-Cluse ont mis en place le droit de préemption urbain sur les fonds commerciaux, artisanaux et les baux commerciaux. Nantua, a quant à elle, fait la demande de dénomination de communes touristiques avec Plateau d'Hauteville.

La réalisation des actions continue, parmi lesquelles, sur Nantua, la mise en œuvre du plan guide, par l'achat d'horodateurs, qui seront installés sur l'Esplanade et au centre-ville. L'étude de faisabilité du regroupement des écoles s'est terminée, avec un programme de travaux échelonnés jusqu'à la fin du mandat. Pour finir, poursuite de l'étude d'opportunité de rénovation énergétique du cinéma, médiathèque, mairie et gymnase.

Sur Montréal-la-Cluse, fin des travaux de sécurisation de la traversée du vieux Montréal par l'installation d'éléments permettant de réduire la vitesse, afin d'offrir plus de place aux modes doux. Ce tracé, ainsi que celui de la Rue des Narcisses, a été intégré à l'étude de faisabilité des liaisons douces, permettant de mailler l'ensemble des points structurants de la commune. Enfin, aboutissement de l'étude l'Atelier Flash, avec des recommandations de développement, à plus ou moins long terme. Certaines actions pourraient être mis en place dès 2024.

Plateau d'Hauteville, a mis en œuvre les recommandations du bureau LINDEA, suite à l'étude de développement et d'attractivité, par l'accompagnement d'investisseurs potentiels. Le travail se concentre sur le cœur de ville (place des FFI). La commune soutient également deux projets d'installations d'hébergements touristiques, sur le camping de Thézillieu et à Terre Ronde.

L'ensemble des projets inscrits sont portés en collaboration avec les services de l'agglomération (HBA), pour plus de cohérence et impulser une approche globale et collective.

Des conseillers numériques accompagnent les habitants

Haut-Bugey Agglomération, propose depuis janvier 2022, un programme d'inclusion permettant aux publics en situation d'isolement numérique d'être autonomes avec les différents outils et notamment de pouvoir réaliser seuls leurs démarches en ligne. Dans cette dynamique, des conseillers spécialisés proposent des ateliers collectifs aux habitants du territoire visant à les accompagner dans leurs usages du numérique. En 2023, à titre d'exemple les thèmes abordés ont été : la cybersécurité, la découverte de l'Intelligence Artificielle, l'impact écologique du numérique... Se sont ainsi en 2023, quelques 1000 usagers et 4500 participations à des ateliers.



Afin de toucher un public le plus large possible, notamment la population active du territoire, les conseillers numériques ont mis en place, à un rythme mensuel, un concept de café numérique visant à aborder de nouvelles thématiques dans un format convivial.



Les conseillers numériques ont également animé du 14 au 16 septembre 2023 à Nantua un événement dans le cadre du MAIF Numérique Etique Tour. Les deux premiers jours, dédiés aux scolaires, ont permis d'accueillir 600 élèves des établissements scolaires du territoire. A l'occasion, du troisième jour, ouvert au grand public, près de 300 personnes ont pu profiter des nombreuses animations proposées (impression 3D, réalité virtuelle, IA...).

2.5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



Enjeux sur le territoire

La typologie économique du territoire établie il y a 50 ans était essentiellement basée sur l'industrie du plastique. La diminution graduelle de ses activités a incité la collectivité à promouvoir une économie plus diversifiée et orientée vers le tourisme et la nature. La volonté de la collectivité étant de favoriser un nouveau modèle de développement plus en phase avec les préoccupations actuelles.

HBA, premier « territoire engagé transition écologique » pour le développement de l'économie circulaire dans l'Ain

L'économie circulaire est un enjeu majeur dans la société et particulièrement sur l'agglomération du Haut Bugey avec une concentration importante d'entreprises plasturgiques qui doivent faire face à une mutation de l'image du plastique et aux récentes propositions gouvernementales concernant la plasturgie et les objectifs de recyclage ambitieux annoncés.

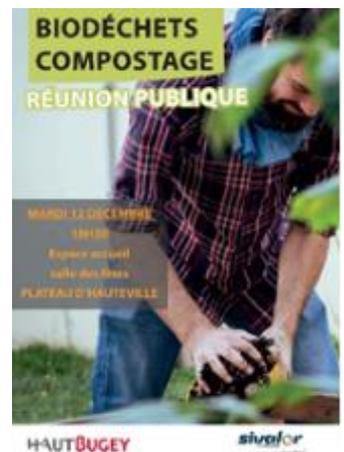
Familiarisée avec le fonctionnement et les bénéfices de la démarche d'amélioration continue de sa politique énergétique et climatique et au travers de la démarche Territoire engagé pour la transition écologique « climat-air-énergie », Haut-Bugey Agglomération poursuit son engagement dans l'économie circulaire. Dans cette dynamique, Haut-Bugey Agglomération a obtenu de l'ADEME le premier niveau de labélisation Territoire engagé pour la transition écologique sur le volet de l'économie circulaire le 26 juillet 2023. En mettant en œuvre sa première feuille de route « Economie Circulaire » Haut-Bugey Agglomération, considérée par l'ADEME comme un territoire pionnier pour le développement de l'économie circulaire, ambitionne d'obtenir la labélisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique « Economie Circulaire » 2*.



Les composteurs « made in Haut-Bugey » toujours disponibles

Depuis le 1er janvier 2024, l'obligation de tri des biodéchets (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs...) s'applique. Haut-Bugey Agglomération avait anticipé en proposant des composteurs Made in Haut-Bugey à prix réduit depuis 2019 et continue à accompagner les habitants pour une transition en douceur. En 2023, 509 composteurs ont été vendus aux usagers de HBA, parmi lesquels on comptait 54% de nouveaux « compostants ».

Au-delà de cette obligation légale, les biodéchets sont composés à 80% d'eau, les incinérer est donc inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. Autant de bonnes raisons pour les trier et les valoriser. Haut-Bugey Agglomération a agi sur plusieurs leviers pour augmenter le tri et donc moins incinérer et moins enfouir. Dans l'optique d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur ce sujet, Haut-Bugey Agglomération a également organisé en fin d'année 2023 trois réunions publiques qui ont mobilisées environ 100 participants.



Les mise en place des bacs jaunes, gage de réduction du tonnage d'ordures ménagères

Haut-Bugey Agglomération répond aux attentes de ses habitants en déployant depuis fin 2022 ce nouveau service qui facilite le tri des déchets. Cette nouvelle collecte d'emballages et papiers permet de répondre aux besoins du plus grand nombre et de simplifier le geste de tri (plus besoin d'aller déposer les emballages et papiers dans une colonne d'apport volontaire ou en déchetterie). Ainsi, la mise en place des bacs jaunes, associé au suivi du geste de tri a entraîné une diminution significative de la quantité d'ordures ménagères, de 243 kg/hab en 2022 à 202 kg/hab en 2023). Les matériaux recyclables collectés sont passés de 28 kg/hab en 2022 à 52 kg/hab en 2023. La collecte de verre stagne, les modalités de collecte n'ayant pas évolué.



PARTIE 3

Eléments de méthode

La participation de tous les acteurs

De nombreux projets sont menés en associant les acteurs par le biais de réunions publiques, d'ateliers de concertation ou d'atelier de mobilisation :

1. Les comités de pilotage sont créés pour les projets, plans et programmes structurants et permettent d'établir une véritable concertation
2. Le travail important des élus au sein des commissions permet d'apporter des propositions d'actions aux instances décisionnelles de Haut-Bugey Agglomération

Le pilotage des projets

Les projets de la communauté d'agglomération sont menés par l'organisation de comités de pilotage comprenant le Président et les élus en charge de domaines en lien avec les projets. Ces comités de pilotage assurent aux élus référents une appropriation des dossiers aux fins de prise de décision. Ces comités sont préparés par les pilotes des projets très en amont par le biais de réunions techniques associant les différents services impactés par les projets et les élus référents. Les outils utilisés sont ceux relatifs à la planification (diagramme), au contrôle (tableau de bord) et au partage de données (plate-forme d'échange).

La transversalité

Au sein de Haut Bugey Agglomération, les projets sont parfois menés de façon thématique au sein d'une même direction. Cependant, la taille de la structure permet de faire partager un projet transversal, mettant en lien différentes directions. L'ouverture à la transversalité progresse dans une structure récente qui doit trouver un fonctionnement à la mesure de sa taille et de ses missions. La tendance est à la création de mission ou groupe de travail pour éviter le cloisonnement des compétences.

L'évaluation

Les démarches engagées par le territoire, comme l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCoT), le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH) ou encore le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) prévoient systématiquement une évaluation continue en cours et en fin de programme. Si les projets et démarches font l'objet d'évaluation, il faut exploiter ces évaluations afin de capitaliser les informations au sein de la collectivité.

La démarche de l'amélioration continue

Les politiques conduites par Haut Bugey Agglomération (SCoT, PLUiH, PCAET, schémas directeurs etc...) font toutes l'objet d'un état des lieux initial et d'un diagnostic permettant d'établir le chemin à parcourir pour remplir les objectifs fixés par les élus. Ces démarches mises en œuvre par le territoire participent pleinement à la démarche d'amélioration continue au sein du Haut Bugey.

PARTIE 4

Intégration du développement durable dans les politiques conduites par Haut-Bugey Agglomération

Développement Économique / Aménagement

Les problématiques sociales et économiques sont des constantes sur lesquelles les élus et techniciens sont fortement engagés depuis la création de l'EPCI en 2014. Le principe du développement durable se diffuse progressivement au sein des champs de compétences de la collectivité par :

- le renforcement des missions transversales liées au PCAET
- l'intégration des problématiques énergie et climat dans les outils de planification tels que le PLUiH et le SCoT

Constructions, habitat

La prise en compte de la problématique énergétique dans tous les projets de réhabilitation lourde dans l'habitat social (baisse des consommations, baisse des loyers) est un levier important de l'intégration du développement durable.

Déplacements, transports et infrastructures

Au cœur de la qualité de vie des habitants du territoire, la chaîne des déplacements est un enjeu à multiples dimensions. L'objectif d'une mobilité solidaire, entre les différents acteurs du territoire mais également entre les différents modes de déplacement, permet de développer une offre de transport en commun performant et accessible. Afin de garantir l'accès et l'attractivité des communes du territoire, les réflexions se poursuivent autour d'options de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Eau et Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération exerce pleinement les compétences relatives aux services de l'eau et de l'assainissement. L'intégration du développement durable se traduit par :

- l'amélioration constante du process de production et de distribution de l'eau potable pour diminuer les consommations d'énergie (variateurs de vitesse sur les pompes, remplacement d'équipement énergivores),
- l'amélioration constante du rendement du réseau avec un taux de renouvellement accru,
- la mise en conformité des périmètres de protection de la ressource en eau,
- l'amélioration du process des stations d'épuration et des performances des réseaux associés.

Déchets

La collecte, le traitement des déchets ménagers et les collectes sélectives sont assurés en régie et en prestation de service sur le territoire du Haut Bugey. Ce service comprend également les déchetteries fixes et mobiles qui permettent le recyclage vers l'ensemble des filières existantes et le suivi pour une durée de trente ans de l'installation de stockage des déchets non dangereux fermée depuis le 31 décembre 2016.

Politique agricole et forestière

La charte forestière de territoire (CFT) a été instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier). Il s'agit d'un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus. Elle consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt. Elle se concrétise avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel et concerne le massif des Montagnes de l'Ain (Haut-Bugey Agglomération, Communauté de Communes de Bugey Sud, Communauté de Communes du Pays Bellegardien et Pays de Gex Agglo).

Développement rural

Programme LEADER

Au niveau local, le diagnostic, la stratégie et le programme d'action sont élaborés par un Groupe d'Action Locale (GAL), organe composé de personnes publiques (élus, membres d'établissement publics) et privés (associations, entreprises, collectif de citoyens). Ce programme permet de financer des projets bénéficiant aux territoires connaissant les problématiques du monde rural. Le Haut-Bugey a été sélectionné par un appel à projet régional pour bénéficier de ces fonds disponibles jusqu'en 2023.

Pour le Haut-Bugey, la stratégie retenue est : « vitalité sociale dans les territoires ruraux ». Ce titre sous-tend des actions permettant de renforcer l'économie locale, les moyens d'échanges, la cohésion sociale. Ainsi, 1,7 millions d'euros de fonds européens sont confiés au GAL qui sélectionne les projets potentiels au moyen d'un comité de programmation, réuni régulièrement. Parmi les projets sélectionnés en 2023 :

- Commune de Brion : Aménagement d'un commerce de proximité, centre bourg
- Commune de Peyriat : Réhabilitation de logements

La stratégie LEADER 2023-2027 a été redéfinie à un niveau départemental. Une nouvelle candidature associant dix intercommunalités du Département a été déposée fin décembre 2022 auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objectif de « Vivre et faire vivre la ruralité ». Cette candidature a été retenue le 5 mai 2023. Le premier comité de programmation a eu lieu le 15 décembre afin d'élire le Président du nouveau GAL. Les nouvelles fiches actions sont les suivantes :

- FA1 : Vivre sobrement le territoire (trajectoire écologique du territoire, modes déplacement vertueux, attractivité centres-bourgs)
- FA2 : Dynamiser durablement le territoire (développement de l'économie de proximité)
- FA3 : Re(Découvrir) le territoire (valorisation de l'offre culturelle, touristique et de loisirs)

